



## **Compte rendu du Conseil Municipal** **Lundi 21 NOVEMBRE 2022**

Présents -11 : Jean-Paul Lardy, Maurice Boccard, Stéphanie Crévoulin, Michel Bugaud, André Chabanis, Laure Chastanier, Jérôme Delubac, Damien Deville, Eddy Fulachier, Bertrand Priour, Nathalie Roustan.

Excusés : Thierry Bourne ayant donné pouvoir à Maurice Boccard, Gilles Fedièrre ayant donné pouvoir à Laure Chastanier, Valérie Mas ayant donné pouvoir à Damien Deville, Pascale Mignone ayant donné pouvoir à Stéphanie Crévoulin.

Votants : 15 Toutes les décisions sont adoptées à l'unanimité.

### **Compte rendu des décisions prise par délégation du Conseil Municipal**

Le Département de l'Ardèche et la région Auvergne Rhône Alpes ont été sollicités pour financer les travaux du théâtre de verdure qui serait aménagé, si des subventions sont obtenues, à côté de la salle des fêtes.

### **Maisons locatives de La Lieure**

**Mandat de gestion pour la location :** La construction des 6 logements communaux de La Lieure se termine début 2023. Il est proposé de déléguer la gestion de ces habitations.

Après examen des différentes propositions, la mise en location et la gestion de ces biens sont confiées à l'Agence Ardèche Sud Immobilier à Aubenas pour une rémunération égale à 8 % des loyers.

**Travaux d'installation des pergolas :** Des pergolas sont prévues sur les 6 logements. Elles contribueront à la qualité architecturale et protégeront des rayons solaires. Pour leur réalisation, différentes entreprises ont été consultées et c'est la société SECOBOIS qui est retenue pour un montant total de travaux égal à 33 785 € TTC.



### **Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ardèche SDE07: adhésion au groupement d'achat d'audits énergétiques**

A compter de 2023, les obligations des propriétaires de logements locatifs seront renforcées en matière de performance énergétique.

Pour les logements communaux, un programme pluriannuel de rénovation énergétique va donc être établi à l'aide des diagnostics en cours pour chaque logement.

Cependant, le SDE07 propose, en complément, d'adhérer à un groupement d'achat pour la réalisation d'audits énergétiques. Seuls les audits commandés seront facturés à la collectivité. Il est décidé d'adhérer à ce groupement d'achat dans l'éventualité où un financeur exigerait, pour une demande de subvention, une expertise plus complète.

#### **Décision Modificative budgétaire N°4**

Les principales dépenses votées sont : 38 500 € pour les travaux des maisons de La Lieure ( pergolas et étanchéité), 18 000 € pour le remplacement d'une chaudière fuel par une pompe à chaleur dans un logement communal (subventionné à 75 %), 12 368 € pour l'étude et la conception du théâtre de verdure en pin maritime issu de la forêt communale (subventionnées à 80 % du fait du caractère innovant et expérimental) , 6 240 € pour une deuxième plantation expérimentale sur une parcelle boisée ( les 80 % restant étant financés par des fonds privés –HSBC-) . Les recettes sont des subventions à hauteur de 24 801 € et des dotations complémentaires de l'Etat non connues au moment du vote du budget primitif pour un montant de 78 778 €.

#### **Détail des dépenses autorisées sur le compte « fêtes et cérémonie »**

L'instruction comptable exige que soient précisées les dépenses pouvant être payées sur le compte 6232 : « fêtes et cérémonies » ; Le conseil municipal précise que sont autorisés les achats de fleurs, gerbes, denrées et fournitures pour l'organisation des fêtes et cérémonies nationales et locales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

#### **Liste des délibérations**

- Demande région théâtre de verdure - DD\_2022\_040 (compte rendu décision par délégation)
- Demande Département théâtre de verdure\_2022\_041 (compte rendu décision par délégation)
- Maisons de La Lieure : Mandat de gestion et de location DE\_2022\_042- Adoptée à l'unanimité
- SDE07 : Adhésion au groupement d'achat d'audits énergétiques et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents. DE\_2022\_043. Adoptée à l'unanimité
- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 4- DE\_2022\_044. Adoptée à l'unanimité
- Détail des dépenses autorisées sur le compte « fêtes et cérémonies »- DE\_2022\_045. Adoptée à l'unanimité

## **Informations**

### **Plan Local d'Urbanisme intercommunal**

Réunion publique à Lentillères  
le lundi 28 novembre à 18 :30 à la salle polyvalente  
pour présentation de la première phase d'études

#### **Colis des aînés**

Les personnes nouvellement domiciliées sur la commune et ayant plus de 70 ans doivent s'inscrire en mairie avant le 10 décembre pour bénéficier du colis de Noël.